



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 novembre 2024
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 18 novembre 2024, adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Veillez trouver ci-joint une lettre adressée au Conseil de sécurité par le Ministre israélien des affaires étrangères, Gideon Sa'ar (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Danny **Danon**



**Annexe aux lettres identiques datées du 18 novembre 2024
adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous écris pour vous faire part de notre vive préoccupation face à la nette augmentation de la fréquence et de l'intensité des attaques menées contre Israël depuis septembre 2024 par des milices soutenues par l'Iran basées en Iraq. Ces attaques constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international. Elles risquent d'entraîner davantage la région dans une escalade très dangereuse et menacent gravement la paix et la sécurité internationales.

Depuis l'attentat terroriste odieux perpétré par le Hamas contre Israël le 7 octobre 2023, les milices soutenues par l'Iran basées en Iraq, telles que Kataëb Hezbollah, Asaëb Ahl el-Haq, el-Noujaba, Kataëb Sayyid el-Chouhada, Ansar Allah el-Awfiya, la brigade Badr et d'autres, ont lancé vers Israël des centaines de drones de type Shahed, Ziyad et Arpad ainsi que plusieurs dizaines de missiles de croisière (Raad 351).

Les attaques menées par les milices soutenues par l'Iran basées en Iraq visent délibérément les infrastructures nationales, les zones civiles et les bases militaires. Certains drones aériens et missiles ont été interceptés, mais d'autres ont touché le territoire israélien. Ainsi, le 3 octobre, deux drones chargés d'explosifs ont été lancés depuis l'Iraq : l'un a été intercepté par la défense aérienne et l'autre a touché une base militaire dans le nord d'Israël, causant la mort de deux soldats et en blessant 24.

Les milices susmentionnées sont affiliées aux Forces de mobilisation populaire, réseau paramilitaire parrainé par l'État iraquien qui opère sous les ordres de l'Iran. Selon le droit international, il incombe au Gouvernement iraquien d'empêcher que son territoire ne serve de base pour des attaques contre d'autres nations. Israël l'engage à s'acquitter de cette obligation et à prendre des mesures immédiates pour mettre fin à ces attaques et les prévenir.

Dans ce contexte, je souhaite rappeler une fois de plus qu'Israël dispose du droit naturel de légitime défense, consacré par l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, et du droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour se protéger et protéger ses citoyens contre les actes d'hostilité perpétrés par les milices soutenues par l'Iran basées en Iraq.

La situation est grave. J'exhorte le Conseil de sécurité à prendre d'urgence des mesures pour y remédier et à veiller à ce que le Gouvernement iraquien s'acquitte des obligations que lui imposent la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment la résolution [1546 \(2004\)](#), dans laquelle le Conseil demande d'empêcher le transit de terroristes à destination ou en provenance de l'Iraq, celui d'armes destinées à des terroristes et les opérations de financement à l'appui des terroristes.

Le Ministre des affaires étrangères
(Signé) Gideon Sa'ar